

Brevet Professionnel Agroéquipement

MFR

MFR " La Rousselière "



Statut

Salarié agricole en contrat de professionnalisation

Formation en partenariat avec un groupement d'employeurs (association loi 1901, constituée d'entreprises agricoles, de coopératives, de groupements de producteurs) pour :

- Favoriser l'embauche (c'est l'association qui s'occupe de tout)
- Regrouper des temps de travail dont disposent plusieurs entreprises (une personne peut travailler dans plusieurs entreprises différentes)
- N'avoir qu'un employeur par personne
- Pour supprimer les formalités administratives
- Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Admission

- Garçons ou filles âgés de 18 à 25 ans
- Avoir suivi le cycle CAPA, BEPA, BPA
- Avoir suivi une classe de seconde

Déroulement de la formation

Durée : 2 ans

- 35 semaines au centre
- 60 semaines en entreprise
- 10 semaines de congés payés

Objectifs

La formation permet au jeune ou à l'adulte :

- De choisir et d'adapter des tracteurs et machines aux travaux et aux conditions de leur réalisation.
- D'effectuer des opérations de contrôle et de réglage des éléments et sous-ensembles des tracteurs et machines agricoles.
- De remettre en état des tracteurs et machines par changements d'élément ou ensemble d'éléments.
- D'exécuter des travaux sur métaux concourant à la remise en état des machines et à l'aménagement des locaux de l'exploitation.
- De participer à la vie sociale et professionnelle.

Contenu

1200 heures de formation dans l'établissement réparties ainsi :

- 450 h de technologie liée à la connaissance, l'utilisation et la conduite des agroéquipements.
- 105 h d'atelier fer (soudure à l'arc, semi automatique, ...).
- 70 h lutte antiparasitaire.
- 245 h de sciences dans les situations professionnelles.
- 200 h de traitement de l'information et de la communication.
- 130 h d'environnement socio économique.

Vers quels métiers ?

Dans les secteurs :

- Exploitant agricole
- Salarié ETA
- Salarié CUMA
- Salarié agricole
- Responsable d'un parc de matériels
- Formateur

Un tremplin pour

- BTSA
- Vie active

Examen

Examen final professionnel :

- Oraux et pratiques en : - Machinisme - Moteur - Transmission hydraulique - Electricité
- Epreuve pratique en soudure et ajustage
- Soutenance orale d'un dossier technique.

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture (niveau IV)